

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2018

Le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et le Président de la Croix-Rouge française, le Professeur Jean-Jacques Eledjam, signent une convention pour favoriser l'engagement solidaire des jeunes

Le 5 novembre 2018, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Professeur Jean-Jacques Eledjam, Président de la Croix-Rouge française ont signé, au lycée Frédéric Mistral de Nîmes, la convention qui fixe leurs engagements respectifs pour favoriser l'accompagnement des élèves des établissements d'enseignement scolaire. Cette nouvelle convention permet notamment de mettre en œuvre officiellement l'*option Croix-Rouge*, un dispositif éducatif innovant qui se déploie à travers la France.

Portée conjointement par les équipes de la Croix-Rouge française et celles des établissements scolaires, l'*option Croix-Rouge* est intégrée dans le cursus des élèves de l'école au lycée. Une option au cœur de l'offre éducative de la Croix-Rouge française qui vise à contribuer, par sa pédagogie de l'engagement solidaire, à l'éducation des enfants et des jeunes aux enjeux citoyens humanitaires et de santé, et à répondre à leur envie d'agir.

Une convention qui favorise la diffusion des valeurs humanitaires et l'engagement des jeunes

Cette convention pluriannuelle fixe différents domaines de coopération et vient compléter l'agrément de l'éducation nationale qui reconnaît la Croix-Rouge française comme association éducative complémentaire de sa mission d'enseignement public. Les missions de l'association sont de former les jeunes aux premiers secours et à la réduction des risques, de les sensibiliser à l'équilibre alimentaire, à la prévention des risques d'addiction, aux valeurs humanitaires, au droit international humanitaire (DIH), à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Cette nouvelle convention offre également la possibilité aux élèves, dès 12 ans, de devenir initiateurs pour assurer le déploiement des premiers secours dans une logique de solidarité entre pairs.

Enfin, elle a aussi pour vocation de promouvoir et accompagner les jeunes vers l'engagement bénévole ou volontaire au sein des établissements scolaires avec l'*option Croix-Rouge*, désormais intégrée à titre expérimental dans la convention.

L'*option Croix-Rouge* : de la sensibilisation à l'action

Organisée par étapes successives et complémentaires, intégrée dans les emplois du temps au sein de l'établissement ou à l'extérieur, l'*option Croix-Rouge* obéit à quatre grandes logiques éducatives pour apporter une culture de l'engagement et un apprentissage concret de la citoyenneté : des rendez-vous réguliers tout au long de l'année, la progressivité dans les apprentissages, l'accompagnement à l'action et l'ouverture sur l'environnement. Elle accompagne ainsi la construction des élèves et le développement de leurs compétences sociales et civiques, leur autonomie et leur esprit d'initiative, avec :

- Des programmes de sensibilisations et d'initiations : aux valeurs humanitaires, à la promotion de la santé, aux premiers secours, au droit international humanitaire, à la lutte contre les discriminations et les préjugés ;
- La rencontre avec des acteurs à dimension citoyenne et leurs structures d'actions (bénévoles, volontaires, salariés des établissements médico/médico-sociaux et des étudiants en formation) ;
- La réalisation d'actions ponctuelles de type « bénévolat d'un jour » ;
- La conception, la préparation et la conduite de projets solidaires ;
- La participation aux cérémonies mémorielles en tenue Croix-Rouge (11 novembre et 8 mai).

Le programme de l'*option Croix-Rouge* est co-construit et animé conjointement entre l'équipe de l'établissement et l'équipe Croix-Rouge locale.

Le Lycée Frédéric Mistral de Nîmes, lycée professionnel public des métiers de la construction bâtiment, des industries graphiques et de l'aéronautique professionnel de Nîmes a débuté l'Option Croix-Rouge en septembre 2017. Ainsi, les bénévoles de l'unité locale Croix-Rouge de Nîmes, les établissements médicosociaux de la Croix-Rouge à Nîmes (Centre de protection infantile de Montauray, Pôle Social de Nîmes, Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants - Ehpad Indigo et Ehpad St Joseph) et des volontaires en service civique accompagnent et encadrent une classe de ce lycée.

Le collège Lafayette du Puy-en-Velay : premier établissement pilote de l'Option Croix-Rouge

Dans le prolongement des coopérations réalisées pendant trois ans entre le collège Lafayette et la Délégation Territoriale Croix-Rouge de Haute-Loire, ce dispositif précurseur a été lancé dès 2016/2017. Durant toute l'année, 69 élèves du collège Lafayette, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, dont une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) constituée de dix élèves en situation de handicap ont choisi l'option Croix-Rouge à partir de quatre engagements établis par le collège : la réalisation d'un projet solidaire sur la durée, la participation ponctuelle à des actions sous la forme de « bénévolat d'un jour », la participation aux cérémonies nationales, la formation et/ou l'initiation aux premiers secours. Chaque élève a disposé d'un livret de compétences pour y inscrire ses étapes et a reçu une appréciation sur son bulletin trimestriel pour évaluer son implication. Pour les épreuves du Brevet, des élèves de 3^{ème} ont même choisi de présenter l'option Croix-Rouge sous forme de dossier et d'épreuve orale.

A la rentrée scolaire 2018, le dispositif se déploie à travers la France

Devant l'intérêt grandissant du réseau de la Croix-Rouge française et d'autres établissements scolaires, vivement intéressés par l'expérience menée au collège Lafayette, un programme-type et un référentiel de compétences ont été conçus et permettent désormais le déploiement progressif de cette option à travers la France.

Sur l'année scolaire 2017-2018, 10 établissements pilotes de l'enseignement secondaire (collèges, lycée d'enseignement général et professionnel) avaient déjà mis en œuvre l'option Croix-Rouge. 315 élèves, répartis au sein de 14 classes à travers l'Hexagone, y avaient participé, en collaboration avec les équipes des Délégations de la Croix-Rouge française de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Gard, de l'Eure, du Val-de-Marne et de la Meuse.

En cette rentrée scolaire, ce sont désormais 25 établissements qui intègrent le dispositif, du Collège à l'Université, soit plus de 850 enfants et jeunes. Preuve de la pertinence et de l'impact de cette option sur les parcours individuels et collectifs.

« Vivre une option Croix-Rouge est une expérience volontaire, c'est un choix libre des élèves et de leurs encadrants, et c'est ce qui en fait son succès. C'est cette liberté, le principe de volontariat qui anime notre association, qui fonde le succès de ce programme et qui fondera le succès, demain, d'une société de l'engagement. » Professeur Jean-Jacques Eledjam, Président de la Croix-Rouge française.

A propos de la Croix-Rouge française

Aujourd'hui, la Croix-Rouge française compte plus de 59 000 bénévoles et 18 000 salariés qui donnent de leur temps, apportent leurs compétences et leurs expertises tout au long de l'année.

Dans les grandes agglomérations, en zone rurale, dans les banlieues, partout en France, mais aussi à l'international, des femmes et des hommes, spécialistes du secourisme, acteurs de la solidarité sociale et sanitaire ou simplement porteurs d'humanité, engagés dans la réalisation d'un puissant idéal, viennent en aide et accompagnent des millions de personnes chaque année.

Aujourd'hui, chaque année, 90 000 victimes sont secourues et un million de citoyens sont initiés ou formés aux gestes qui sauvent ; 1 200 000 sont accueillies et accompagnées au titre de l'action sociale ; 2 400 000 personnes sont aidées à l'international ; 25 000 étudiants bénéficient d'une formation sanitaire et sociale...

Plus de 59 000 bénévoles :

Le bénévolat est la pierre angulaire de l'engagement associatif et le tout premier bénévole de la Croix-Rouge n'est autre que son fondateur, Henry Dunant, lorsqu'il organise spontanément les secours aux blessés de Solferino en 1859, avec le concours de la population locale.

Aujourd'hui, la Croix-Rouge française compte plus de 59 000 bénévoles et 17 500 salariés qui donnent de leur temps, apportent leurs compétences et leurs expertises tout au long de l'année.

Dans les grandes agglomérations, en zone rurale, dans les banlieues, en Outre-Mer, partout en France mais aussi à l'international, des femmes et des hommes, spécialistes du secourisme, acteurs de la solidarité sociale et sanitaire ou simplement porteurs d'humanité, engagés dans la réalisation d'un puissant idéal, viennent en aide et accompagnent des millions de personnes chaque année.

En bref :

- 59 056 bénévoles
 - 64 % de femmes
 - 36% d'hommes
- L'âge moyen des bénévoles est de 49 ans et 25 % ont 30 ans ou moins
- 48 % sont engagés dans l'action sociale
- 34 % sont engagés dans le secourisme
- 18 % sont engagés dans la gouvernance, le soutien aux activités et l'action jeunesse